

Qu'est-ce qu'un alternant supplémentaire ?

L'appréciation de l'alternant supplémentaire se détermine par rapport à l'effectif annuel moyen d'alternants au 28 février 2011 (sur les 12 derniers mois). Le recrutement doit donc représenter une augmentation de cet effectif annuel moyen.

■ Cas 1 : vous n'avez embauché aucun jeune en alternance entre le 28 février 2010 et le 1^{er} mars 2011.

Vous avez automatiquement droit au dispositif pour toutes embauches d'un jeune en alternance.

■ Cas 2 : vous avez embauché un ou plusieurs jeunes en alternance entre le 28 février 2010 et le 1^{er} mars 2011.

Exemple d'embauche donnant droit à l'aide

Vous avez un contrat en alternance du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011 (= 24 mois). Votre effectif annuel moyen d'alternants au 28 février 2011 est donc de 1 (calcul : 12 mois de contrat alternance / les 12 mois précédant le 28 février 2011).

Vous recrutez un nouvel alternant au 1^{er} septembre 2011.

Votre effectif annuel moyen d'alternants « glissant » (c'est-à-dire sur les 11 mois précédant ce recrutement + le mois d'embauche) est le suivant : (12 mois relatifs au 1^{er} contrat + 1 mois correspondant au recrutement / les 12 mois précédents) = $13/12 = 1,08$.

L'effectif annuel moyen glissant « 1,08 » est supérieur à l'effectif annuel moyen de référence « 1 » : **le nouveau contrat est éligible à l'aide.**

Exemple d'embauche ne donnant pas droit à l'aide

Vous avez un contrat en alternance du 1^{er} janvier 2010 au 31 juillet 2011 (= 19 mois). Votre effectif annuel moyen d'alternants au 28 février 2011 est donc de 1 (calcul : 12 mois de contrat alternance / les 12 mois précédant le 28 février 2011).

Vous recrutez un nouvel alternant au 1^{er} septembre 2011.

Votre effectif annuel moyen d'alternants « glissant » est le suivant : (10 mois relatifs au 1^{er} contrat + 1 mois correspondant au recrutement / les 12 mois précédents) = $11/12 = 0,9$.

L'effectif annuel moyen glissant « 0,9 » est inférieur à l'effectif annuel moyen de référence « 1 » : **le nouveau contrat n'est pas éligible à l'aide.**